



**Conseil Municipal du 17 janvier 2025**  
**Extrait**  
**du registre des délibérations**

**Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire**  
**Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Muriel SCHWARTZ**

Date de la convocation : **10 janvier 2025**

Affichage de la convocation : **10 janvier 2025**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le vendredi 17 janvier 2025 à 19h00, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	10
Représentés	01
Prenant pas part au vote	00
Votants	11

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Alain BARGUIL, Valérie DOUCEN, Gérard HAMMERVILLE, Marie-Christine JAOUEN, Valérie L'ABBÉ, Erwan LE BIHAN, Yves LÉVÉNEZ, Guillaume RIOU, Muriel SCHWARTZ, Annie YVINEC.  
Etaient représenté(e)s : Marie-Renée LÉVÉNEZ (pouvoir à Annie YVINEC).  
Etaient absents : Marion CARDINAL, Thibaut HOURMAND, Eric LE LOUARN, Gill SALHI.

**Délibération n° CM 2025\_007**

**Signature d'une convention entre le PETR du Pays Centre Ouest Bretagne, Poher Communauté et la Commune pour la mise en œuvre expérimentale d'un réseau d'autostop matérialisé**

Le projet de territoire Objectif 2040 du Pays Cob prévoit, en lien avec les politiques de transition et de résilience du territoire, de développer des solutions de déplacement en zone rurale par la mise en place de leviers afin de faciliter le développement du covoiturage de proximité, de l'autostop organisé et du transport à la demande.

Dans ce cadre et via le projet Mobili'COB, le Pays Cob, Poher Communauté et 21 communes (dont Saint-Hernin) ont décidé de lancer l'expérimentation d'un réseau d'autostop matérialisé consistant à implanter sur le territoire des communes participantes des arrêts d'autostop identifiables et adaptés.

S'agissant de la Commune, 2 arrêts en agglomération sont prévus (un face à la Mairie, un autre sur le parking près de l'aire de jeu).

Au préalable, il est nécessaire de clarifier, par le biais d'une convention, les rôles de chaque partie et les moyens alloués à cette expérimentation. S'agissant de la Commune, les éléments à retenir sont les suivants :

<b>Durée de la convention :</b>	36 mois
<b>Entrée en vigueur :</b>	2 janvier 2025
<b>Engagements de la Commune :</b>	*Participation aux réunions organisées dans le cadre de cette expérimentation ; *Implantation des équipements sur les arrêts retenus comprenant les coûts d'aménagement et de main d'œuvre nécessaires à l'installation des arrêts ; *Entretien des équipements des arrêts implantés sur la Commune ; *Communication et animation du dispositif sur la Commune.
<b>Coût du matériel :</b>	286,62 € HT à la charge de Poher Communauté.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention pour la mise en œuvre expérimentale d'un réseau d'autostop matérialisé et d'autoriser, le cas échéant, Madame le Maire à la signer.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le projet de territoire « Objectif 2040 » du Pays Cob ;

**Vu** le projet de convention établi entre le PETR du Pays Centre Ouest Bretagne, Poher Communauté et la Commune de Saint-Hernin ;

**Vu** l'avis favorable de la commission « affaires générales, finances et ressources humaines » en date du 15 janvier 2025 ;

**Considérant** la volonté de la Commune d'offrir aux habitants du territoire des solutions de mobilité innovantes ;

Après en avoir délibéré,

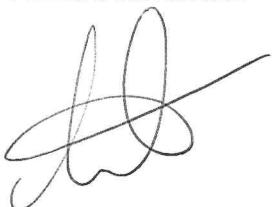
A l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** la mise en œuvre expérimentale d'un réseau d'autostop matérialisé sur son territoire ;

**APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre le PETR du Pays Centre Ouest Bretagne, Poher Communauté et la Commune de Saint-Hernin ;

**AUTORISE** Madame le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

La secrétaire de séance,  
Muriel SCHWARTZ



Le Maire,  
Marie-Christine JAOUEN

